



Marché public de travaux pour la mise en conformité électrique et rationalisation du réseau électrique phase 2 Institut Louis Malardé, Commune de Papeete, Tahiti

Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)

PREAMBULE

Le présent document concerne le marché public de travaux pour la mise en conformité électrique et rationalisation du réseau électrique phase 2 de l'Institut Louis Malardé à Papeete.

1 Informations Relatives à l'Acheteur Public

Acheteur Public : Institut Louis Malardé
Autorité compétente : Monsieur Le Directeur
Coordonnées : BP 30 – 98 713 Papeete – Tahiti – Polynésie française
Tél : 40 416 465
Personne habilitée à signer le marché : Monsieur le Directeur

2 Objet et Caractéristiques principales

La présente consultation a pour objet d'établir les caractéristiques et modalités d'exécution des travaux concernant la mise en conformité électrique et rationalisation du réseau électrique phase 2 de l'Institut Louis Malardé.

3 Procédure et Forme du marché

La présente consultation sera passée selon les modalités prévues pour les « marchés à procédure adaptée » définies au 1° du II de l'article LP 223-1 et selon les conditions de publicité définies au 1° de l'article LP 231-1 et soumise aux dispositions des articles LP 321-1 et LP 326-3 à LP 326-6 du Code Polynésien des Marchés Publics (CPMP – Loi du Pays n° 2017/14 du 13/07/17 modifié).

L'acheteur public se réserve la possibilité de négocier. La négociation portera sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. L'acheteur public se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Le présent marché ne comporte pas de tranches ni de lots.

4 Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, en vue de l'admission de leurs candidatures :

- A - Un projet de marché comprenant :
- Un cadre d'acte d'engagement (CAE), cadre ci-joint à compléter et à signer
 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
 - Le cahier des clauses techniques et particulières (CCTP)
 - La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) à compléter
 - Un planning détaillé des travaux, à fournir par l'entreprise
- B - Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il sera joint :

- Les indications concernant les marques et modèles des principales fournitures,
- Les indications concernant les moyens humains (nombres d'employés, qualifications etc..) et les moyens matériels (outillage etc..) qui seront utilisés, ainsi qu'un planning prévisionnel,
- Un plan d'hygiène et de sécurité indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et la protection de la santé sur le chantier ;
- Un plan d'assurance qualité.

C - Les capacités financières, professionnelles et techniques des candidats, et son plan de charge

Le plan de charge détaillant les chantiers en cours ou à venir, sur 6 mois à compter de la date de remise des offres, avec les effectifs et moyens.

D - Les attestations administratives :

Les candidats remettront l'ensemble des documents suivants :

- Les certifications par l'Administration fiscale (Service des Contributions pour la TVA et Trésor Public pour les impôts directs territoriaux) attestant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années) ;
- Un certificat attestant que l'entrepreneur est à jour de ses cotisations auprès de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS). La date de validité de ce certificat ne devra pas être antérieure à un (1) mois de la date de remise des offres.

E - Les références de l'entreprise

Au minimum une référence en matière de mise en conformité électrique est exigée.

En l'absence de références, le candidat devra démontrer ses capacités (techniques, moyens humains, matériels) à réaliser les travaux. A défaut de justificatifs suffisants, la commission d'ouverture des plis rejettera l'offre.

5 Critères d'attribution

Les offres déclarées recevables à l'issue de l'analyse du dossier de candidature seront ensuite analysées dans les conditions prévues aux articles LP 235-2 et LP 235-3 du CPMP.

Les offres seront analysées et sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte les critères et sous-critères suivants, selon la pondération indiquée :

- Le prix, noté sur 60 points ;
- La valeur technique, notée sur 20 points
- Les capacités de l'entreprise, notées sur 10 points
- Le délai, noté sur 10 points

6 Délais de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et offres devront parvenir avant le02...../.....03...../2021 – ...12..H00

Auprès de :

- Institut Louis Malardé – Accueil
- Tél : 40 416 465 – Tahiti – Polynésie française

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

7 Renseignements Complémentaires

Pour les renseignements administratifs et techniques, prendre contact auprès du BET NEONERGIE Tahiti – M. Matthieu POMMEL au 40 43 74 79 ou par courriel à accueil@neonergerie.pf

8 Consultation et Retrait du dossier

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) ainsi que le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) doivent être retirés par demande mail auprès du BET NEONERGIE accueil@neonergerie.pf.

Les candidats intéressés par la consultation devront renseigner leurs adresses électroniques, sur laquelle seront envoyés les liens de téléchargement de l'AAPC et du DCE.

9 Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront remises sous enveloppe cachetée, qui devra contenir deux (2) sous chemises intérieures suivant les conditions indiquées au RC.

Les offres seront remises contre récépissé à l'accueil de l'ILM, avant la date et l'heure indiquées en page de garde du RC.

10 Date d'envoi de la publication

.....02...../.....02...../2021

Hervé VARET
Directeur général
INSTITUT LOUIS MALARDE
Mr Le Directeur de l'ILM